



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

charges

Question écrite n° 55685

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur la clarification assignée à la fiscalité locale. Dans son rapport intitulé « Fiscalité locale et entreprises », le Conseil des prélèvements obligatoires estime nécessaire que soit clarifié le rôle assigné à la fiscalité locale entre les deux impératifs suivants : assurer un financement stable et pérenne aux collectivités territoriales ou favoriser la compétitivité des entreprises. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement en l'espèce.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55685

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 3986

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)